



SPORT ÉTUDIANT
La fédération

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES CHAMPIONNAT SCOLAIRE PROVINCIAL INVITATION DE NATATION 2009-2010

Article 1	Identification des catégories.....	2
Article 2	Délégation.....	2
Article 3	Formule de compétition.....	2
Article 4	Types d'épreuves.....	3
Article 5	Système de pointage.....	4
Article 6	Récompenses.....	4
Article 7	Forfaits.....	4
Article 8	Plateau.....	4
Article 9	Règlements officiels employés.....	4

Juin 2009

NATATION 2009-2010

Article 1 **Identification des catégories**

*1.1

Catégories:	Âge pour la saison 2009 - 2010
--------------------	---------------------------------------

Sec. 1 – 2	Benjamin	Du 1^{er} octobre 1995 au 30 septembre 1997
Sec. 3 – 4	Cadet	Du 1^{er} octobre 1993 au 30 septembre 1995
Sec. 5	Juvenile	Du 1^{er} juillet 1991 au 30 septembre 1993

1.2 Est exclu du championnat scolaire provincial, tout nageur affilié considéré P2 par la Fédération de natation du Québec (FNQ).

1.3 Définition d'un nageur P2 :

Catégorie benjamin :

Les nageurs sont reconnus P2 s'ils réussissent un temps de qualification P2 dans une épreuve de quatre nages et de nage libre.

Catégories cadette et juvenile :

Les nageurs sont reconnus P2 s'ils réussissent un temps de qualification P2 dans une épreuve.

Article 2 **Délégation**

2.1 Chaque région peut inscrire un maximum de neuf (9) nageurs dans chaque catégorie/sexe.

Total = 54 athlètes + 6 accompagnateurs (maximum)

2.2 Lors du championnat, chaque nageur peut participer à un maximum de trois (3) épreuves et de deux (2) relais ou de quatre (4) épreuves individuelles.

2.3 Une région ne peut inscrire plus de trois (3) nageurs par épreuve/catégorie/sexe. (relais = 2 équipes).

Article 3 **Formule de compétition**

3.1 Il est possible, et à la discrétion du comité organisateur que les épreuves se nagent par catégorie en finale.

En préliminaire, les vagues peuvent être complétées, toutes catégories.

Toutes les épreuves de 200 m et les relais se nagent finale par le temps (200 m individuelles en préliminaire et 200 m relais en finale).

3.2 Il y aura des préliminaires dans les épreuves où plus de six (6) nageurs sont inscrits.

3.3 Les nageurs ayant réalisé l'un des six (6) meilleurs temps par épreuve/catégorie/sexe accèdent à la finale.

En cas de forfait d'un des finalistes, le 7^e nageur devient le substitut pouvant prendre part à la finale. Le substitut doit être prêt à prendre le départ.

Article 4 **Types d'épreuves**

Liste des épreuves réparties en deux programmes différents:

PLAN A: première journée
PLAN B: deuxième journée

Épreuve	50m	100m	200m
Brasse	B	A	
Dos	B	A	
Papillon	A	B	
Libre	A	B	A
Q.N.I.		B	A
Relais 4 X 50 QN (A)			Benj/Cad/Juv
Relais 4 X 50 libre (B)			Benj/Cad/Juv

1^{ère} journée PLAN A						
	ÉPREUVE / NUMÉRO / CATÉGORIE					
	BF	BM	CF	CM	JF	JM
200 m libre	1	2	3	4	5	6
100 m dos	7	8	9	10	11	12
50 m papillon	13	14	15	16	17	18
100 m brasse	19	20	21	22	23	24
200 m Q.N.I.	--	--	25	26	27	28
50 m libre	29	30	31	32	33	34
Relais 4 X 50 Q.N.	35	36	37	38	39	40

2^e journée PLAN B						
	ÉPREUVE / NUMÉRO / CATÉGORIE					
	BF	BM	CF	CM	JF	JM
100 m Q.N.I.	41	42	43	44	45	46
50 m brasse	47	48	49	50	51	52
100 m papillon	--	--	53	54	55	56
50 m dos	57	58	59	60	61	62
100 m libre	63	64	65	66	67	68
Relais 4 X 50 libre	69	70	71	72	73	74

Article 5 **Système de pointage**

5.1 Les points suivants sont accordés au classement par équipe/région.

Rang	1	2	3	4	5	6
Pts / épreuve individuelle	7	5	4	3	2	1
Pts / Épreuve relais	14	10	8	6	4	2

Article 6 **Récompenses**

6.1 Des rubans 1^{re} position sont remis à tous les membres de la délégation (9+1) qui ont cumulé le plus de points dans chaque catégorie/sexe, plus au combiné toutes catégories (60).

6.2 Un ruban commémoratif est remis aux membres de la délégation championne.

6.3 Épreuves individuelles et relais

Des médailles OR - ARGENT - BRONZE sont remises aux trois (3) premiers de la finale de chaque épreuve/catégorie/sexe ainsi qu'aux trois (3) premières équipes de relais.

Article 7 **Forfaits**

7.1 Forfaits non déclarés par délégation

- Préliminaire = aucune pénalité
- Finale = -5 pts au classement de la catégorie.

7.2 Tous les forfaits doivent être complétés au moins une (1) heure avant le début des finales.

Article 8 **Plateau**

8.1 La compétition doit se dérouler dans une piscine six (6) couloirs.

Article 9 **Règlements officiels employés**

9.1 Les règlements officiels de la Fédération de natation du Québec (FNQ) sont appliqués.

9.2 Les règlements spécifiques ont préséance sur les règlements officiels.

9.3 Les règlements administratifs des événements scolaires provinciaux de la FQSE doivent être respectés.